

SESSION ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2020

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 2 janvier 2020, avec l'ordre du jour suivant :

- * Présentation du projet Vallées Gâtinaises sur Château-Renard par M. Vincent Rigler – Décision à prendre,
- * Financement de l'installation du cabinet de téléconsultation - emprunt,
- * Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,
- * Demande de subvention pour un séjour scolaire,
- * Mise en place d'études dirigées à l'école élémentaire,
- * Acquisition d'une remise rue Poncebert,
- * Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité,
- * Convention de mise à disposition des terrains de tennis,
- * Convention Croix Rouge Française année 2020 - Intervention du Carré Rouge Mobile,
- * Travaux d'enfouissement de réseaux Faubourg des Martyrs de la Résistance (T3),
- * Affaires diverses.

L'an deux mil vingt, le sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Marc BÉNÉDIC, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Arlette CORNU, M. Jocelyn BURON, Mme Edith MERLIN, M. Philippe STERNE Adjoints, MM. René NIVEAU, Gilles CHAPELEAU, Mme Valérie PINTO, M. Eric TOURATIER, Mme Florence ANDRÉ, M. Thierry AUXERRÉ, Mme Aurélie PHARADON Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Françoise HOUARD ayant donné procuration à Mme Arlette CORNU,

Absentes : Mme Chantal CHAPLAIN, Mme Émilie THÉAU

Date d'affichage : 21 janvier 2020

A) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Mme Arlette CORNU a été élue secrétaire de séance.

B) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2019, transmis à tous les membres, a été approuvé à l'unanimité. .../...

PRÉSENTATION DU PROJET VALLÉES GÂTINAISES SUR CHÂTEAU-RENARD
(délib.n°1/2020)

M. le Maire :

- **INFORME** l'Assemblée qu'il a convié M. Vincent RIGLER BEAUDENON et Mme Noémie PERRIER pour les inviter à exposer le projet relatif à la mise en valeur des vallées gâtinaises ;

- **DONNE** la parole aux intervenants qui expliquent :

* qu'il s'agit d'un projet touristique permettant de faire traverser les vallées gâtinaises et de créer 47 parcours référencés, avec des points d'intérêt. Ce projet est actuellement soutenu par la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret.

* que dans le cadre de ce concept qui se veut touristique mais également familial, des activités seront possibles (paddles sur la rivière, vélos, vélos électriques, carrioles).

L'idée est également de proposer différents hébergements (gîtes, camping, micro-camping dans les arbres ...) et de faire connaître le patrimoine des vallées gâtinaises (culture, artisans, producteurs locaux).

* que dans le cadre du programme d'aide "LEADER" des subventions peuvent être accordées pour la création de pontons n'abimant pas les berges, de places de parking, de tables de pique-nique.

* qu'ils envisagent pour Château-Renard la création d'une zone de mise à l'eau. Cela consiste en un aménagement d'un ou de plusieurs pontons démontables ou gonflables et de conteneurs maritimes habillés de bois. Cette zone de mise à l'eau serait aménagée sur une parcelle communale. Le projet a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France qui y est favorable.

* qu'ils sollicitent, pour mener à bien leur projet, une mise à disposition d'une parcelle communale.

M. le Maire remercie les intervenants qui quittent l'Assemblée et invite celle-ci à se prononcer sur le projet présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'apporter son soutien au projet "Vallées Gâtinaises" en raison de son grand intérêt pour la promotion touristique de la commune et du territoire du gâtinais ;

- **ACCEPTE** de mettre à disposition de l'agence de communication, publicité et événementiel RIVAL STUDIO, représentée par son gérant M. Vincent RIGLER BEAUDENON ou toute autre personne physique ou morale qu'il se réserve de substituer, une fois le permis de construire accordé, la parcelle communale D 870 afin d'y aménager une zone de mise à l'eau ;

- **DIT** que les modalités de cette mise à disposition seront définies ultérieurement. .../...

**FINANCEMENT DE L'INSTALLATION DU CABINET DE TÉLÉCONSULTATION –
EMPRUNT** (délib.n°2/2020)

M. le Maire :

- **RAPPELLE** que le Conseil Municipal par sa délibération en date du 10 septembre 2019, a décidé d'acquérir un cabinet de téléconsultation auprès de la société HEALPHI pour un montant de 24 900 € HT ;

- **PRÉSENTE** l'offre de crédit établie par le Crédit Agricole, pour financer l'acquisition de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONTRACTE** auprès du Crédit Agricole de Centre Loire un emprunt de 24 900 € dont le descriptif est présenté ci-dessous

- Financement MOYEN TERME
- Montant global du crédit : 24 900 €
- Durée : 3 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : Echéances constantes
- Taux : 0,27 %
- Frais de dossier : 65 €
- Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts.
- Les conditions de taux fixes indiquées ci-dessus sont valables jusqu'au 27 janvier 2020 inclus pour un premier déblocage des fonds au minimum de 10% au plus tard le 27 avril 2020.
- En outre, la mise à disposition totale des fonds devra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire l'emprunt visé ci-dessus dans le cadre de la réalisation du projet d'installation du cabinet de téléconsultation pour un montant total de 24 900 € HT ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

**AVENANT A LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET**
(délib.n°3/2020)

M. Le Maire :

- **INFORME** que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret doit être modifiée au niveau de ses articles 8 (conditions financières : tarification pour les absences injustifiées aux visites médicales et entretiens infirmiers programmés) et 10 (résiliation),

.../...

- **PROPOSE** à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'avenant de modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant proposé et **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SÉJOUR SCOLAIRE (délib.n°4/2020)

M. Le Maire :

- **DONNE LECTURE** d'un courrier de Madame Bricard, directrice de l'Ecole Élémentaire de l'Odonna,

* informant que le projet pédagogique des enseignantes des 2 classes (CE1/CE2 et CE2), soit un effectif de 49 élèves au maximum, est d'organiser un voyage scolaire à Combloux, en Isère, par le biais des œuvres universitaires du Loiret, du 31 mai au 5 juin 2020. Le coût de ce voyage s'élève à 410 € par élève.

* sollicitant une aide de la commune pour atténuer le coût restant à la charge des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de contribuer au financement de cette classe de découverte à hauteur de 40 € x 49 élèves = 1 960 € ;

- **DIT** que la participation sera versée aux œuvres universitaires du Loiret.

MISE EN PLACE D'ÉTUDES DIRIGÉES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (délib.n°5/2020)

M. Le Maire :

- **DONNE** lecture d'un courrier de Madame Bricard, directrice de l'Ecole Élémentaire de l'Odonna, proposant un service d'aide aux devoirs le soir, après l'école.

Trois enseignantes de l'école se porteraient volontaires pour assurer 3 soirs par semaine des études dirigées. Celles-ci seraient rémunérées par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place des études dirigées telle que présentée,

- **ACCEPTE** de rémunérer ses études selon le barème fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

* heure d'étude surveillée :

- instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire = 20,03 €

.../...

- professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école = 22,34 €

- professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école = 24,57 €

ACQUISITION D'UNE REMISE RUE PONCEBERT (délib.n°6/2020)

M. Le Maire :

- **EXPOSE** que Mme Lucile LHÉRAULT, propriétaire d'une remise située rue Poncebert, cadastrée C 374, est venderesse de ce bâtiment pour le prix de 10 000€.

- **RAPPELLE** que l'emplacement de cet immeuble présente un intérêt pour la Commune et pourrait être utilisé à diverses fins (marché de plein air, festivités ...). Il précise que des travaux devront être engagés pour la remise en état de ce bâtiment.

- **PROPOSE** à l'Assemblée d'acquérir ce bien et de l'autoriser à effectuer les démarches à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'acquérir la remise située rue Poncebert, cadastrée C 374, appartenant à Mme Lucile LHÉRAULT pour le prix de 10 000 € ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à cette acquisition ;

- **DÉSIGNE** Maître Gilles DUBOIS, notaire à Château-Renard, pour l'accomplissement des procédures liées à l'achat de cet immeuble.

CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ÉTABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RÉSEAUX PUBLICS AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

(délib.n°7/2020)

M. Le Maire :

- **RAPPELLE** que l'Assemblée a adopté lors de la séance du 3 décembre 2019 la convention pour l'enfouissement des réseaux d'électricité et d'éclairage en partenariat avec le Conseil Départemental, Faubourg des Martyrs (tranche 3).

- **PRÉCISE** que parallèlement à cette convention, il convient d'organiser les relations entre la Commune et Orange. En effet, la maîtrise d'œuvre est assurée par la Commune pour les infrastructures communes de génie civil et par Orange pour les travaux de câblage.

.../...

- **INFORME** que le coût respectif de ces travaux est le suivant :

Orange : 9 708,35 €

Commune : 4 084,35 €

Ces travaux ne sont pas soumis à la TVA.

- **PROPOSE** à l'Assemblée de se prononcer sur la convention présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TERRAINS DE TENNIS (délib.n°8/2020)

M. Le Maire :

- **RAPPELLE** que les travaux de rénovation des courts de tennis situés sur les parcelles communales Allée des Vergers sont maintenant terminés et que la commune souhaite mettre à la disposition du Tennis Club de la Vallée de l'Ouanne (TCVO) pour l'exercice de ses activités d'intérêt général, les équipements concernés ;

- **PRÉCISE** qu'il convient de définir les conditions de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la convention de mise à disposition des terrains de tennis, annexée à la présente délibération, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Bénéficiaire : Tennis Club de la Vallée de l'Ouanne
- Mise à disposition à titre gratuit
- Durée de la convention : 5 ans à compter de la signature par les parties, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par les parties.

CONVENTION CROIX ROUGE FRANÇAISE ANNÉE 2020 – INTERVENTION DU CARRÉ ROUGE MOBILE (délib.n°9/2020)

M. Le Maire :

- **COMMUNIQUE** le bilan des activités du Carré Rouge Mobile, sur la Commune, pour l'année 2019 et **PRÉCISE** que l'Équipe du Carré Rouge Mobile intervient sur la commune une demi-journée tous les 15 jours. Elle propose un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien dans les démarches quotidiennes pour les personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion ;

.../...

- **PROPOSE** à l'Assemblée de conclure une convention identique pour l'année 2020 et de verser à la Croix Rouge Française une subvention annuelle de 500€ pour le financement de cette action sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la proposition de M. le Maire.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX FAUBOURG DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE (T3) (délib.n°10/2020)

M. Le Maire :

- **RAPPELLE** que les travaux d'enfouissement de réseaux, Faubourg des Martyrs de la Résistance (T3) se décomposant ainsi :

- **Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité (fourniture et pose)**

Cette prestation est sous maîtrise d'œuvre départementale et a fait l'objet d'une convention de répartition des coûts entre la Commune et le Département.

- **Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange**

Ces travaux font également l'objet d'une convention de répartition de la maîtrise d'œuvre et des coûts entre l'opérateur téléphonique et la Commune.

- **Travaux à la charge exclusive de la Commune:**

- Ouvertures et remblaiements de fouilles
- Réfection de voirie
- Enfouissement du réseau d'éclairage public et acquisition de candélabres

pour un montant estimatif de 168 312 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre)

- **PROPOSE** à l'Assemblée de se prononcer sur le dernier volet de ces travaux afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le programme de travaux présenté,

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer une consultation des entreprises en application du code de la commande publique.

.../...

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire :

- **INFORME** que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 470 € pour l'organisation de la fête de plein air du 3 août dernier.

- **DIT** que le partenariat avec l'entreprise VISIOCOM ne verra pas le jour en raison du nombre insuffisant d'annonceur ayant souhaité souscrire à ce projet.

- **PRÉCISE** que le PETR du Montargois-en-Gâtinais s'appelle dorénavant PETR Gâtinais Montargois.

- **INFORME** que les 2 dossiers présentés au Conseil Départemental (aire de camping-cars et clocher de l'église) ne sont pas prioritaires pour 2020 mais le seront pour 2021.

- **FAIT PART** de la dissolution de l'association "l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles de Château-Renard" à compter du 7 décembre 2019.

- **COMMUNIQUE** les remerciements de la famille FEURE pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Michel FEURE.

- **TRANSMETS** les remerciements de M. et Mme VARAGNAT pour le colis de fin d'année.

- **DIT** avoir rencontré Mme Florence VANWYMEERSCH qui souhaiterait récupérer un logement du bâtiment de la MJC (celui situé à droite) pour y faire un bureau, du stockage de matériel et y abriter des petites activités (magie, yoga). Le Conseil Municipal n'est pas défavorable pour ce qui concerne le bureau et le stockage mais refuse pour les activités. Il est demandé de faire passer la commission de sécurité et de préparer une convention pour l'occupation des Locaux.

.../...

**Liste récapitulative des délibérations
prises au cours de la
séance du 7 JANVIER 2020**

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	01/2020	Présentation du projet Vallées Gâtinaises sur Château-Renard
2	02/2020	Financement de l'installation du cabinet de téléconsultation - emprunt
3	03/2020	Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
4	04/2020	Demande de subvention pour un séjour scolaire
5	05/2020	Mise en place d'études dirigées à l'école élémentaire
6	06/2020	Acquisition d'une remise rue Poncebert
7	07/2020	Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité
8	08/2020	Convention de mise à disposition des terrains de tennis
9	09/2020	Convention Croix Rouge Française année 2020 - Intervention du Carré Rouge Mobile
10	10/2020	Travaux d'enfouissement de réseaux rue du Faubourg des Martyrs de la Résistance (T3)

.../...

M. BÉNÉDIC,

M. SAUVEGRAIN,

Mme CORNU,

M. BURON,

Mme MERLIN,

M. STERNE,

M. NIVEAU,

M. CHAPELEAU,

Mme PINTO,

M. TOURATIER,

Mme ANDRÉ,

M. AUXERRÉ,

Mme Aurélie PHARADON,